

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille, le 2 mai 2022
Le Commissaire aux comptes
MAZARS

V - RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conseil d'Orientation et de Surveillance relatif à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance, En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour l'établissement des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article

R. 514-32 du Code monétaire et financier et R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

VI - CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé
En application de l'article R. 514-32 du Code monétaire et financier, nous avons été avisés de la convention suivante qui est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Personne concernée

Monsieur Jean DAUMAS, Directeur général de la Caisse de Crédit Municipal de Nice et Président de l'association Nice Côte d'Azur Athlétisme.

Nature et objet

La Caisse de Crédit Municipal de Nice s'engage, sous forme d'objet publicitaire, à fournir des tee-shirts et sacs à dos pour les équipes jeunes du club. Chaque équipement doit comporter le logo de la Caisse de Crédit Municipal de Nice et du NCAA.

Cette convention a été signée le 11 décembre 2020 pour une durée de 2 ans.

Modalités

Au titre de cette convention de partenariat, votre établissement a enregistré une charge de 2 935 euros TTC sur l'exercice 2021.

VII - CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Marseille, le 2 mai 2022
Le Commissaire aux comptes
MAZARS
1153E006

marchés & enquêtes publics

APPELS D'OFFRES



AVIS D'APPEL A PUBLICITE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Collectivité : Commune de GORBIO, Représenté par M. Paul COUFFET, Maire 30 rue Garibaldi 06500 GORBIO

Date d'envoi de l'avis à la publication : Jeudi 23 juin 2022

Objet et description du marché : Marché de services : fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et le centre de loisirs de Gorbio

Procédure : Procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Lieu d'exécution : Ecole maternelle et Ecole élémentaire à Gorbio

Contenu de l'offre : Mémoire technique, BPU et pièces administratives (se référer au règlement de consultation)

Conditions de participation : se référer au dossier de consultation des entreprises

Durée de validité de l'offre : 90 jours

Les critères de choix sont les suivants :
- Valeur technique : 60%
(Qualité des prestations 40 % - démarche environnementale et sociale 20 %)

- Prix des prestations : 40%

Modalités de négociation : Après analyse des offres et premier classement provisoire, le Pouvoir adjudicateur ou son représentant se réserve le droit d'engager des négociations avec les 2 candidats ayant remis les offres les plus intéressantes au regard des critères de sélection des offres

Moyen de communication et retrait du dossier de consultation : lien vers le profil acheteur <http://www.marches-securises.fr>

Date et heure limites de réception des offres : le jeudi 21 juillet 2022 à 12h00 au plus tard.

1153383



Avis d'appel public à la concurrence Marché public de fournitures

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : C.A. PAYS DE GRASSE.

Correspondant : M. le Président, 57 avenue Pierre Sémard - B.P. 91015 06131 Grasse Cedex, Tél. : 04.97.05.22.00, télécopieur : 04.92.42.06.35, courriel : commande@paysdegrasse.fr

Adresse internet : <http://www.paysdegrasse.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet de l'accord-cadre : Fourniture et pose de dispositifs signalétiques pour parcs d'activités et de signalisation routière sur le territoire de la CAPG.

CPV - Objet principal : 34992200-9

Caractéristiques principales : Fourniture et installation de dispositifs de signalisation directionnelle Sd2, de signalisation horizontale, de signalétique SIL, de Totems et de Relais Informations Services ainsi que la maintenance et l'actualisation des panneaux des parcs d'activités et des équipements communautaires.

Lieu de livraison : Territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Durée de l'accord-cadre : 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite par période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

Forme de l'accord-cadre

Accord-cadre à bons de commande avec un maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Pas de montant minimum

Montant maximum par période : 40 000 € HT

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Prestations divisées en lots : non

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : mandat administratif (virement bancaire) suivant les règles de la comptabilité publique.

Délai global maximum de paiement 30 jours.

Intérêts moratoires : conforme à la réglementation en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commenceront à courir.

Financement sur fonds propres 100%, section fonctionnement. Accord-cadre traité à prix unitaires.

Les prix unitaires du bordereau de prix seront appliqués aux prestations réelles exécutées. Prix révisibles.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : groupement conjoint ou solidaire.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

La liste des pièces justificatives nécessaires à l'appréciation des qualités et capacités du candidat est indiquée à l'article 3 du règlement de consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des

critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Valeur technique 60 %

Prix des prestations analysé au regard du Devis

Descriptif Estimatif Détaillé 40 %

Le dossier de consultation est remis gratuitement

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 22 Juillet 2022, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 juin 2022

Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur <https://www.marches-securises.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : CA du Pays de Grasse.

Identifiant : CA-Pays-de-Grasse_06_20220622W2_01

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : CA du Pays de Grasse.

Correspondant : Service de la commande publique, 57 avenue Pierre Sémard, 06131 Grasse Cedex, Tél. : 04.97.05.22.00, télécopieur : 04.92.42.06.35

courriel : commande@paysdegrasse.fr

Avenir Côte d'Azur - 1153338



SIVOM Val de Banquière (06) 21 boulevard du 8 mai 1945 06730 Saint André de La Roche

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SIVOM Val de Banquière (06)

Numéro national d'identification : Type : SIRET - N° : 24060040300010

Code postal / Ville : 06730 Saint André de La Roche

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : Réa HG Trin

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : M.Bitoun - Tél : +33 493277130 - Mail : marches@svdb.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Un formulaire DC1 ou équivalent

Capacité économique et financière : Fournir un DC2 ou équivalent.

la preuve d'une assurance pour risques professionnels

Capacités techniques et professionnelles : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le

nombre de cadres pendant les trois dernières années.

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché. Indication que l'opérateur économique peut fournir des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle qualité.

Références en travaux similaires sur les 5 dernières années

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Lundi 12 juillet 2022 - 16 :45

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Réaménagement de la Halte Garderie "Li Calinou" à La Trinité

Classification CPV : 45262522

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution : 18 chemin de l'Olivaie - 06340 La Trinité

Durée du marché (en mois) : 1

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloté : Oui

Section 5 : Informations sur les lots

LOT :

Lot 1 : Démolition / Maçonnerie

Classification CPV : 45262522

Lieu d'exécution du lot : 18 chemin de l'olivaie 06340 La Trinité

LOT :

Lot 2 : Plomberie / Électricité

Classification CPV : 45330000

Lieu d'exécution du lot : 18 chemin de l'olivaie 06340 La Trinité

LOT :

Lot 3 : Agencement intérieur - extérieur

Classification CPV : 39161000

Lieu d'exécution du lot : 18 chemin de l'olivaie 06340 La Trinité

LOT :

Lot 4 : Menuiserie aluminium

Classification CPV : 45421000

Lieu d'exécution du lot : 18 chemin de l'olivaie 06340 La Trinité

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détails sur la visite : prendre contact avec M.Gil BERMOND, responsable du pôle technique 07.87.83.92.96

Date d'envoi du présent avis

20 juin 2022

1153243

ENQUETES PUBLIQUES

COMMUNE DE BIOT

AVIS DE PROLONGATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°9 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° AM/2022/106 en date du 27 avril 2022, le Maire de BIOT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme.

Par arrêté n° AM/2022/188 en date du 23 juin 2022, afin d'assurer la bonne information du public, notamment concernant les avis émis tardivement par les Personnes Publiques Associées (PPA)

l'enquête publique initialement prévue du 30 mai au 29 juin 2022 est prolongée jusqu'au 15 juillet 2022 à 16h30

La poursuite de l'enquête publique sera conduite par Mme Yvette BARATON, désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Nice.

L'enquête se poursuivra dans les mêmes conditions que celles prévues initialement, dans les locaux des Services Techniques de Biot, 700 av. du Jeu de la Beaume, à BIOT.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition dans les locaux des Services Techniques aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Le public pourra aussi adresser par écrit ses observations au commissaire enquêteur par voie postale à :

Madame le commissaire enquêteur, Modification n°9 du PLU, Mairie de Biot-Sophia Antipolis, CS 90339, 06 906 Sophia Antipolis Cedex, ou par courrier électronique à : plu@biot.fr.

Le dossier d'enquête ainsi que les observations et propositions transmises selon les différentes modalités mises en place (registre papier, courriers électroniques, courriers papier, observations écrites reçues par le Commissaire Enquêteur) seront également consultables sur le site internet de la Commune pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.biot.fr/modification-n9-plu/>.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à dispo-

sition du public à l'accueil des Services Techniques, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur assurera une permanence supplémentaire pour recevoir le public dans les locaux des Services Techniques :

- Le vendredi 15 juillet 2022 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30;

Son rapport et ses conclusions, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public aux Services Techniques de la commune, aux heures d'ouverture et sur le site internet dédié pendant une année.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°9 du PLU, tel que présenté dans le dossier soumis à enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Les demandes d'informations relatives à l'enquête peuvent être formulées auprès du service urbanisme de la Ville de Biot au 04 93 65 78 89.

Le Maire.

1153377

ENTREPRENEURS, PROFESSIONNELS JURIDIQUES & COMPTABLES

Passez votre annonce légale en ligne

et recevez immédiatement

ATTESTATION & FACTURE

Alpes-Maritimes et tout la France

ESPACE PRO tribu**ca**.net

PUBLIEZ EN VERSION NUMÉRIQUE LES ANNONCES LÉGALES À PARAÎTRE DANS LE 06

annonces-legales.tribuca.net

tribu**ca**.net est habilité à publier des annonces légales selon Arrêté Préfectoral du 15 décembre 2021

Recevez comme habituellement une attestation, puis un Certificat de mise en ligne après validation par nos services.

Pour tout renseignement complémentaire annonceslegales@tribuca.legal



Recherche simplifiée

Mise à jour automatique

Information en temps réel

RENDEZ-VOUS SUR [tribu**ca**.net](http://tribuca.net) /bodacc/